

DES SERVICES D'ASSISTANCE CONCRETS DÈS VOTRE ADHÉSION

🕒 Conseils et informations

Vous pouvez obtenir des informations médicales, administratives et des conseils concernant la prévention des risques de chute ainsi qu'une assistance psychologique. Un bilan mémoire peut également être pris en charge pour dépister les troubles de mémoire.

🕒 Une aide à la suite d'un accident entraînant une fracture

En cas de fracture garantie dans le cadre d'Édéo, une aide-ménagère vient vous aider pendant une durée de 10 h, le transfert d'un proche est organisé, vos médicaments et vos courses vous sont livrés et vos animaux domestiques sont gardés.

🕒 Des services adaptés

• En cas de dépendance légère :

Vous sélectionnez vous-même, en fonction de vos besoins et de votre capacité de financement, le taux de couverture (de 25 % à 45 %) qui viendra compléter vos garanties statutaires.

• En cas de dépendance partielle ou totale :

En plus des prestations accordées en cas de dépendance légère, nous prenons en charge la réalisation d'un bilan social, les services d'un ergothérapeute, d'un auxiliaire de vie ou d'une aide-ménagère pendant une durée maximale de 40 h.

🕒 Un accompagnement des proches « aidants »

Pour les soulager de certaines démarches ou tâches quotidiennes, nous mettons plusieurs services à leur disposition :

- des informations médicales et administratives, des conseils pour la nutrition ou la santé et la prévention des risques, une assistance psychologique
- 4 h de formation assurées par un ergothérapeute
- des solutions de relais en cas de besoin de répit de l'aidant (auxiliaire de vie, venue d'un proche...)
- un accès sécurisé au site internet « Formation des aidants » proposé par notre partenaire IMA Assurances.



ÉDÉO

La dépendance : la meilleure façon
de ne pas y penser, c'est d'avoir tout prévu

Parce que la perte d'autonomie n'arrive pas qu'aux autres, Édéo vous aide à préserver votre autonomie financière, en cas de dépendance partielle ou totale, tout en vous proposant de larges garanties d'assistance pour vous aider au quotidien et soutenir vos proches.

Une mutuelle proche de vos préoccupations

Édéo est diffusé exclusivement par le réseau mutualiste. Votre mutuelle se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions relatives à votre protection et celle de vos proches.

Forte de ses valeurs fondées sur la solidarité et l'entraide, votre mutuelle vous garantit un accompagnement de proximité et de confiance. Elle vous apporte un savoir-faire et des services reconnus par tous et agit chaque jour afin de vous offrir écoute et conseils.

Édéo est un contrat d'assurance individuelle à adhésion facultative. Vous disposez d'un droit de renonciation de 30 jours calendaires à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion.

Données à la date du 31/11/2018 - Document à caractère promotionnel.

ASSUREURS DES GARANTIES :

MUTEX

Société anonyme au capital de 37 302 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040
Siège social : 140 avenue de la République - CS 30007 - 92327 Châtillon cedex

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40000 79003 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632.

GARANTIE DÉPENDANCE

Préservez votre autonomie

PRÉVOYANCE
INDIVIDUELLE

É D É O



19005 - Réalisation PAO Mutex - 01/2019



MUTEX

LA DÉPENDANCE

parlons-en simplement

Aujourd'hui, nous avons la chance de vivre de plus en plus longtemps. Mais avec l'âge, nous savons tous qu'une maladie ou un accident peut réduire notre autonomie et nous obliger à dépendre de nos proches ou d'un tiers.

La perte d'autonomie est un véritable bouleversement, tant pour la personne qui en est atteinte que pour son entourage. L'effort financier à consentir est réel : un aménagement du domicile, la présence d'une aide ou le transfert vers un établissement spécialisé, peuvent être nécessaires.

Pour faire face aux difficultés liées à la dépendance, votre mutuelle vous propose aujourd'hui Édéo, spécialement étudié pour vous permettre de bénéficier, dans le cas d'une dépendance partielle ou totale, d'une rente garantie à vie et de prestations d'assistance concrètes.

Les travailleurs indépendants peuvent adhérer à Édéo et ainsi bénéficier des avantages fiscaux de la loi Madelin. Ainsi ils peuvent déduire de leur revenu professionnel imposable les cotisations Édéo dans la limite du plafond de déduction fiscale.

Être dépendant coûte cher. Une personne est dépendante lorsqu'elle a besoin de l'aide d'un tiers pour accomplir des actes essentiels de la vie courante. La perte d'autonomie peut être physique ou psychique.

ÉDÉO, LA SOLUTION POUR :

- éviter d'être à la charge de vos enfants ou de vos proches
- pouvoir rester chez vous le plus longtemps possible
- intégrer et financer un établissement spécialisé
- protéger un patrimoine que vous avez mis des années à constituer.

DES GARANTIES COMPLÈTES

⊗ La garantie d'une rente à vie

En cas de dépendance totale ou partielle, selon la formule choisie, une rente vous est versée durant toute votre vie, sans limite d'âge ni de durée. Dans le cadre du contrat d'assurance Édéo, l'état de dépendance est évalué par référence aux groupes Iso-Ressources de la grille AGGIR, reconnue comme outil national d'évaluation de la dépendance.

⊗ Le choix du niveau de garantie

- **Vous déterminez à l'adhésion le montant de la rente mensuelle qui sera versée :** de 300 € à 3 000 €.
- **Ce versement varie selon la formule choisie :**
 - **garanties dépendance totale et partielle :** vous percevrez 100 % de la rente garantie en cas de dépendance totale ou 75 % de la rente en cas de dépendance partielle.
 - **garantie dépendance totale :** vous percevrez 100 % de la rente garantie en cas de dépendance totale.

⊗ Un capital fracture inclus

En cas de fracture avant 85 ans, garantie dans le cadre d'Édéo, entraînant une dépendance temporaire, vous percevez un capital équivalent à la rente mensuelle que vous avez choisie. Avec ce capital, vous pourrez vous faire aider et vivre plus aisément chez vous pendant votre rétablissement.

⊗ Une option capital aménagement domicile

En choisissant cette option, dès l'entrée en dépendance légère, vous percevez **3 000 €** qui vous permettront de financer une partie des aménagements nécessaires de votre domicile.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Coût moyen mensuel de la prise en charge de la dépendance⁽¹⁾ :
 - 1 800 € à domicile
 - 2 500 € en établissement spécialisé
- L'état de dépendance arrive souvent à une période de la vie où les revenus sont moindres :
 - retraite mensuelle moyenne fin 2015 : 1 376 € brut⁽²⁾

Des avantages qui font la différence

⊗ Le choix de la cotisation

Vous pouvez opter pour une cotisation viagère stable pendant toute la durée de votre contrat ou choisir la cotisation viagère dégressive. Dans ce dernier cas, votre cotisation sera réduite de 50 % après 10 ou 15 ans selon votre choix, sans que cela ne diminue le montant de la rente mensuelle choisie.

⊗ Une adhésion simple

Vous pouvez adhérer de **35 à 75 ans** avec des formalités médicales simplifiées pour faciliter votre adhésion.

⊗ Une réduction de vos cotisations si vous adhérez en couple

En adhérant ensemble à Édéo, non seulement vous augmentez votre protection, mais en plus, chacun de vous profite d'une réduction de 10 % sur sa cotisation.

⊗ Une cotisation accessible

Édéo a été spécialement étudié pour s'adapter à tous les budgets et ainsi vous permettre de mieux anticiper le risque de dépendance.



Tarifs en vigueur au 01/01/2018

Exemples de cotisations mensuelles stables pour une rente mensuelle de 500 € (hors réduction de 10 % pour adhésion en couple)

Âge à l'adhésion	Garantie dépendance totale et partielle	Garantie dépendance totale	Option capital aménagement domicile
50 ans	26,40 €	18,55 €	3,67 €
60 ans	39,40 €	27,80 €	5,96 €
70 ans	63,85 €	45,70 €	10,66 €

(1) Source : rapport d'information sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes, Commission des affaires sociales, 2010.

(2) Source Service statistique du ministère des Affaires sociales (Drees).